

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté du 24 mars 2025 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2021 fixant pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 la tarification nationale journalière des prestations des établissements mentionnés aux *a*, *b* et *c* de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale exerçant des activités mentionnées au 1^o de l'article L. 162-22 du même code

NOR : TSSH2509907A

Le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, et la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 160-13, L. 162-20-1 et R. 162-22-1 ;

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 35 ;

Vu la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024, notamment son article 49 ;

Vu le décret n° 2021-1855 du 28 décembre 2021 relatif à la tarification nationale journalière des prestations bénéficiant aux patients hospitalisés, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté modifié du 28 décembre 2021 fixant pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 la tarification nationale journalière des prestations des établissements mentionnés aux *a*, *b* et *c* de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale exerçant des activités mentionnées au 1^o de l'article L. 162-22 du même code ;

Vu l'avis du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie en date du 18 mars 2025,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 28 décembre 2021 susvisé est ainsi modifié :

1° Les références à l'article : « L. 162-22-6 » sont remplacées par la référence à l'article : « L. 162-22 » ;

2° Au deuxième alinéa du III de l'article 1^{er}, les mots : « mentionné à l'article L. 6122-6 du code de la santé publique » sont supprimés ;

3° Le premier alinéa du III de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« III. – Dans le cadre d'un regroupement d'activité mentionné à l'article L. 6122-6 du code de la santé publique, ou d'un regroupement ou fusion entre plusieurs établissements, le coefficient de transition est la moyenne pondérée par les recettes théoriques au titre de 2019 issues de la tarification nationale journalière des prestations 2019 des coefficients de transition des entités qui fusionnent ou des activités regroupées. »

Art. 2. – Les annexes I et II de l'arrêté du 28 décembre 2021 susvisé sont remplacées respectivement par les annexes I et II du présent arrêté.

Art. 3. – En application du D du VII de l'article 49 de la loi du 26 décembre 2023 susvisée, les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au 1^{er} mars 2025.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 mars 2025.

*Le ministre auprès de la ministre du travail,
de la santé, des solidarités et des familles,
chargé de la santé et de l'accès aux soins,*

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'offre de soins,

M. DAUDÉ

*La ministre auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargée des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de service,
adjointe au directeur de la sécurité sociale,*

D. CHAMPETIER

ANNEXES

ANNEXE I

TARIFICATION NATIONALE JOURNALIÈRE DES PRESTATIONS APPLICABLE AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ MENTIONNÉS AUX A, B ET C DE L'ARTICLE L. 162-22 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LES ACTIVITÉS MENTIONNÉES AU 1° DE L'ARTICLE R. 162-33 DU MÊME CODE, SAUF POUR LES ACTIVITÉS D'HOSPITALISATION À DOMICILE (EN EUROS)

Groupes Etablissements							
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7
Médecine UM gériatrie, addictologie, douleurs chroniques-ambu	995,17 €	1 189,99 €	926,72 €	875,73 €	626,42 €	459,42 €	289,70 €
Médecine UM gériatrie, addictologie, douleurs chroniques-HC	1 253,04 €	1 491,65 €	1 121,77 €	1 106,95 €	862,98 €	819,83 €	516,96 €
Médecine autres UM-ambu	1 179,95 €	1 410,92 €	1 081,51 €	1 081,21 €	951,77 €	857,38 €	540,63 €
Médecine autres UM-HC	1 485,69 €	1 568,46 €	1 145,93 €	1 145,82 €	1 004,34 €	904,75 €	570,51 €
Médecine - GHS intermédiaire	589,97 €	705,46 €	540,76 €	540,61 €	475,89 €	428,70 €	270,33 €
Chirurgie - HC	1 729,21 €	1 898,66 €	1 537,30 €	1 485,04 €	1 332,20 €	1 236,93 €	921,38 €
Chirurgie -ambu	1 248,68 €	1 519,32 €	1 317,42 €	1 270,68 €	1 203,98 €	1 117,86 €	832,69 €
Spécialités couteuses	1 951,11 €	2 634,71 €	1 904,17 €	1 904,16 €	1 642,39 €	1 642,30 €	1 223,35 €
Spé très couteuses - REA	2 296,65 €	3 413,12 €	2 759,93 €	2 759,04 €	2 687,55 €	2 687,18 €	2 087,15 €
Obstétrique - HC	906,33 €	1 558,68 €	1 291,39 €	1 282,75 €	1 111,05 €	1 110,27 €	827,04 €
Obstétrique-ambu	885,30 €	1 398,50 €	1 236,34 €	1 235,41 €	1 085,07 €	1 084,50 €	807,83 €
Nouveaux Nés - HC	826,66 €	1 060,94 €	1 014,13 €	1 013,33 €	1 013,06 €	1 012,68 €	754,35 €
Séance chimiothérapie	1 758,53 €	1 542,83 €	1 183,93 €	1 161,35 €	929,23 €	928,18 €	535,86 €
Séance de protonthérapie	2 236,96 €	2 236,96 €	2 236,96 €	2 236,96 €	2 236,96 €	2 236,96 €	2 236,96 €
Séances Radiot Hte Precision : stéréotaxie, irradiation corporelle totale, autres techniques spéciales, RCMI	1 184,13 €	1 188,48 €	1 003,01 €	927,58 €	903,55 €	902,29 €	701,70 €
Séance dialyse	904,65 €	1 360,00 €	1 155,88 €	1 047,79 €	737,93 €	737,07 €	549,04 €
Autres séances	1 415,38 €	1 442,37 €	1 069,56 €	969,04 €	847,99 €	794,25 €	531,50 €

ANNEXE II

TARIFICATION NATIONALE JOURNALIÈRE DES PRESTATIONS APPLICABLE AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ MENTIONNÉS AUX A, B ET C DE L'ARTICLE L. 162-22 EXERÇANT DES ACTIVITÉS D'HOSPITALISATION À DOMICILE MENTIONNÉES AU 2° DE L'ARTICLE R. 162-33 DU MÊME CODE (EN EUROS)

Groupes Etablissement	
Groupe 1 – Etablissements exerçant uniquement des activités HAD	258,65 €
Groupe 2 – Etablissements exerçant à la fois des activités HAD et des activités MCO, ou PSY, ou SSR	431,60 €